

SAVE

**SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS**

Versailles, le 27 octobre 2022

Association agréée protection environnement
Siège social : Maison des Associations
2 bis, Place de Touraine 78000 VERSAILLES
Internet : www.save1.fr

**Analyse SAVE du dossier présenté par l'EPAPS
dans le cadre de l'Enquête publique sur la ZAC de Satory
Ouest octobre 2022
contribution SAVE n°1**

**A) Observation préalable sur la tardiveté dans la
communication de pièces anciennes demandées par les
associations depuis des années**

Le dossier présenté comporte 113 fichiers distincts et la consultation n'est ouverte que pour quatre semaines. Environ 6000 pages de documents dont certains ne sont rendus publics que pour cette enquête alors que pourtant ils ont été publiés bien avant septembre 2022.

Nous avons cependant eu deux réunions en juin avec l'aménageur, réunions qui avaient permis de poser par écrit des questions (envoi du 26 juin) sur certains aspects du dossier. Nous avons compris que des réponses spécifiques nous seraient adressés avant l'ouverture de la présente enquête. Nous n'avons rien reçu et les documents présentés laissent des sujets toujours ouverts.

Certains un peu anciens mais aussi d'autres de fin 2021 qui auraient à l'évidence pu nous être communiqués sans attendre l'ouverture de l'enquête, il suffit d'en relever les dates d'édition,

quand elles sont incluses !, pour voir que des communications préalables auraient pu être faites !

B) Des interrogations sur les dispositions de compensation

énumérées dans le document **site Classé** 125 pages datées de mars 2022

Découverte du document à l'ouverture de l'enquête publique d'octobre 2022 !

Le document richement illustré sur l'histoire paysagère de la plaine de Versailles fait une description des travaux envisagés dans le site classé de la plaine de Versailles travaux destinés à compenser l'impact des effets faunistiques et végétaux suite aux travaux d'aménagement du plateau de Satory.

Page 33 résumé global du document :

La réalisation de la ZAC Satory Ouest à Versailles a des atteintes aux espèces faunistiques protégées et à leurs milieux associés. Aussi un dossier dit « Espèces protégées » est nécessaire et présente notamment des mesures de compensation des impacts du projet.

Ces mesures sont en grande partie situées dans le site classé de la Plaine de Versailles. Elles sont décrites par secteur d'aménagement.

Ces mesures écologiques consistent dans leur très grande majorité en des projets de plantations et d'entretien d'espaces paysagers. Ces aménagements sont financés par le bilan d'aménagement de la ZAC Satory Ouest pour une durée de 32 ans : 2 ans d'aménagement initial et 30 ans d'entretien.

Elles font l'objet d'un suivi régulier de la part de l'EPA Paris-Saclay, conformément aux obligations instaurées par le volet Espèces protégées du présent dossier AEU. Ce suivi est notamment transmis au fur et à mesure aux services instructeurs qui en assurent le contrôle.

L'ensemble des travaux (aménagement et entretien) et du suivi écologique sera garanti par le groupement d'intérêt public (GIP) et opérateur environnemental Seine Yvelines Environnement (SYE), ancienne dénommé Biodif. Les travaux seront réalisés SYE à l'exception des sites appartenant aux fermes de Gally, Pontaly et du Prieuré, pour lesquelles les exploitants agricoles assureront l'aménagement et de la gestion des mesures. SYE a défini les mesures écologiques dont l'impact paysager est évalué ici.

Les mesures prévues concernent 12 secteurs différents dans la plaine de Versailles.

Tout le dispositif de réalisation des mises en place est estimé à deux ans sous contrôle de l'EPAPS, puis une période de 30 ans est prévue pour que des gestions des espaces concernés fassent l'objet d'entretiens normés et effectués par des spécialistes de la faune et de la flore.

Association déclarée à la Préfecture des Yvelines, inscrite sous le n°0784004371
Association agréée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral 78-2022-02-08-00002 du 8/02/2022

L'analyse du document conduit aux questions suivantes :

- 1) Absence dans le document d'indications sur l'étagement dans le temps des opérations de réalisation conduites par l'EPAPS. Etagement sur 2 années au moins semble t'il... mais à partir de quelle date de lancement?. Ce qui introduit immédiatement à la question des modalités de suivi et contrôles sur les 30 ans des surveillances ultérieures tels qu'annoncés dans le document....

Non prise en compte de la recommandation du Conseil national de la protection de la Nature qui demande dans son avis de septembre 2022 que la durée de surveillance des zones de compensation soit portée de 30 à 50 ans.

- 2) Absence totale dans le document **de chiffrages sur la charge financière** prévue par l'EPAPS pour ces mises en place. Aucune indication sur les modalités contractuelles probablement envisagées avec chacun des propriétaires des parcelles concernées.
- 3) Silences sur les dispositions de réception des espaces une fois les travaux EPAPS réalisés. On aurait souhaité connaître comment les réceptions seront formalisées et rendues accessibles aux autorités et publics concernés dont les associations mobilisées sur ces questions.
- 4) **Dispersion des surveillances et contrôles ultérieurs** dont on ne voit pas comment les organes publics et les acteurs associatifs concernés pourront disposer des suivis de réalisation des opérations d'entretien. **Qui est censé au long du temps supporter les coûts des entretiens imposés ?** Des dispositifs de suivi formalisés devraient être envisagés adaptés à la dispersion des lieux mais solides et durables sur plus de 30 ans... ou plus 50 ?.
- 5) Les parcelles agraires concernées étant pour la plupart propriétés privées on s'interroge sur les dispositions prises pour assurer le respect des dispositions imposées et le traitement des éventuelles difficultés pouvant résulter de décisions des propriétaires maitres chez eux pouvant en particulier procéder à des cessions à d'autres propriétaires...

C) Observations générales sur le dossier présenté

C1-Calendrier et précisions sur les dépenses et produits du projet de ZAC Satory Ouest, quelques progrès mais toujours de très nombreuses interrogations.

En juillet 2019 lors de l'EP DUP de la ZAC de Satory, SAVE avait souligné dans sa contribution du 1 juillet 2019, un flou financier complet sur le dossier ZAC. A cette époque les dépenses prévues étaient (page 89 du dossier DUP) de 331 M Euros avec seulement (4 postes de dépenses... !).

A ce jour il semblerait dans la présentation EPAPS que l'on dispose d'un tableau un peu plus détaillé qu'en 2019 mais toujours très-très macroscopique (14 chapitres seulement en produits et 19 en charges) pour un chiffre total maintenant de 407 Millions d'Euros.

La situation actuelle dévoilée dans la présentation de juin 2022 reste encore bien problématique, tous les acteurs devraient disposer d'un ensemble de données plus détaillé par ailleurs accompagné d'un étagement dans le temps (sur 15 ans ou plus) des épisodes successifs de franchissement des étapes avec leurs traductions financières. Il s'agirait d'estimations mais avec le temps on devrait pouvoir situer dans les présentations les étapes des rendez-vous de consolidations. On devrait déjà commencer par présenter les dépenses déjà engagées pour le projet de la ZAC Satory car à la fois des études ont été commandées par l'EPAPS et une petite équipe interne de l'EPAPS est constituée depuis quelques années. Il y a déjà des années de dépenses sur la préparation de la ZAC Satory Ouest. Ce point est totalement absent dans le dossier présenté.

La non publication de documents, qui existent certainement dans certains cénacles, laisse une impression bien désagréable pour les citoyens analystes actuels... !

Le tableau SAVE communiqué dans nos contributions de juillet 2019 à l'EP DUP sur les préalables financiers restant à cadrer. Une grille de présentation par zone a été mise à jour par SAVE fin juin 2022, en ligne sur le site de SAVE. Le document fortement lacunaire présente pourtant l'intérêt de poser des questions. Nous en avons fait état aux équipes EPAPS. C'est un

repère possible pour tenter de dégrossir et préciser les lignes de dépenses à engager pour la réalisation de la ZAC. Tableau partiel (incomplet) il comportait déjà 25 têtes de chapitres de dépenses. document en ligne sur le site de SAVE.

[Actualité > ZAC Satory à Versailles - Sauvegarde et Animation de Versailles Environs \(save1.fr\)](#)

On doit regretter de ne pas disposer à ce jour d'informations au niveau alors identifié comme l'un des préalables pour avancer sur le dossier.

Des indications sur les prix de vente aux promoteurs envisagés pour le foncier dans les différentes zones pour les opérations qui seront confiées aux promoteurs immobiliers soit de logements soit d'activités industrielles et commerciales ne sont pas abordées dans le dossier. Ce serait pourtant bien nécessaire.

C2-Equipements scolaires étudiés mais partiellement, rien sur le secondaire

Crèches, Maternelle, Primaires semblent dimensionnées en relation avec la population attendue, par contre absence totale de solution pour les formations en secondaire pas plus sur Satory Ouest que Est. Dossier manifestement incomplet, alors qu'il y aura à terme environ 15000 habitants sur le plateau si on admet qu'il y a déjà 5000 résidents à l'Est sur le plateau.

C3-Voies de circulations douces peu précisées ainsi qu'un éventuel TCSP

Le dossier actuel manque de plan cohérent pour assurer sur le plateau des pistes continues permettant des circulations sécurisées tant pour les cycles motorisés ou non que les vélos cargos et les tricycles familiaux.

Liaisons de ces circulations douces avec les zones hors ZAC vers l'Est, mais surtout Nord et Sud non abordées dans les dossiers. La liaison vers l'Ouest (St Cyr) est abordée succinctement, on évoque un TCSP, c'est très imprécis sur l'éventuelle liaison de transports en commun entre Saint-Cyr-l'Ecole et Satory ? mitoyen de la piste cyclable ?

Flux à gérer, sécurités des pistes, des croisements et stationnements à assurer, des sujets majeurs non traités dans les éléments écrits actuellement disponibles.

C4-Ambiguïtés sur le tracé de la traversée du plateau par le RD 91 à lever

Deux solutions sont évoquées, il va falloir choisir avec des arguments. On trouve même récemment des indications sur un éventuel « panachage » des solutions. Curieuse expression. C'est pourtant un choix très structurant pour l'avenir.

Des documents récents présentés en juin 2022 semblent orienter vers la solution baïonnette... il faudrait documenter avec argumentations sur le choix proposé. Le dossier actuel ne permet pas de comprendre les éléments conduisant à une solution définitive.

C5-Dans les règles de constructions tant d'immeubles d'habitation que locaux d'activités des absences

Absence de prise en compte des phénomènes de réchauffement climatique dans les préparations des règles recommandées ou même s'imposant aux promoteurs des divers bâtiments prévus.

*Façades et ou toitures végétalisées ? Vitrages imposés ? Un document de juillet 2022 évoque 30% de toitures végétalisées ???? mais cela reste bien peu précis.

*Balcons privatifs dans les immeubles d'habitation ?

*Jardins privatifs en rez de chaussée ?

*Réutilisation éventuelle des eaux grises ?

*Capteurs solaires en toiture pour production d'électricité ?

*Parkings dimensionnés et sécurisés par immeuble pour les cycles privés dont vélos cargos et tricycles, motos-scooters, trottinettes ? dispositifs de recharges électriques pour ces véhicules ?

*Parkings pour véhicules de services (livreurs, artisans, santé-sanitaires) en proximité immédiate des sorties d'immeubles sur voie publique ?

*Appel à un éventuel chauffage urbain, sans calendrier à ce jour, et aucune étude des préalables incompressibles des options possibles, préalables à minima de deux ou trois ans avant investissements importants à financer pour longue période.

*Répartition des 30% de logements sociaux dans les immeubles non abordées dans le dossier : immeubles mixtes, immeubles dédiés ?....

*.....

Sur la sobriété énergétique des bâtiments prévus (habitations, laboratoires, bâtiments publics,) Quelles normes retenues ? Quels contrôles sur les permis de construire puis les réalisations ?

Respect de distances minimum entre fenêtres des immeubles d'habitations est à acter impérativement dans les appels d'offres. Il a été entendu lors de réunions qu'une distance minimum entre immeubles (vis-à-vis) serait de 15 mètres comme demandé par le texte adopté par le conseil municipal de Versailles....La disposition sera-t-elle bien vérifiée lors des analyses des permis de construire ?

C6-Aucune zones envisagées pour des jardins familiaux

Aucune mention dans le dossier des éventualités d'espaces verts semi privatifs dans les copropriétés. Ce pourraient être des îlots de fraîcheur.

C7-Flou dans la conception et les règles d'usage des parkings de véhicules

Résidents Silos garages clairement éloignés des lieux d'habitations dans les textes et schémas :

Propriété possible ou location privative sur places affectées ou banalisées ?

Box privatifs dans les silos ? Places attribuées et ou libres ?

Parkings temporaires aux portes des immeubles pour manutentions ?

A prévoir en nombre suffisant... aux pieds des immeubles.

Règles impératives imposées aux constructeurs ?

Réserves systématiques pour parkings sur voirie publique ou espaces privés?

Bornes alim. Eléc véhicules : dans les parkings, dans le quartier ?

Pas un mot sur ce sujet pourtant d'avenir !

Quelle prise en compte des motos-scooters dans les parkings ?

Garages vélos sécurisés dans les immeubles d'habitations, dont vélos cargos familiaux ou logistiques. Ratios minimum à exiger.

Visiteurs Quelles places parkings accessibles, l'étude d'impact évoque des zones de stationnement payantes pour les visiteurs mais sans plus de précision

- santé, commerces, relations, bureaux, équipements publics...
visiteurs familiaux privés

Entreprises Places dédiées dans silos ? Propriété ou location ?

>>>>>> Le document « SARECO (Annexe 14), daté de juillet 2015 Diagnostic », est bien singulier et incomplet sur les modalités de gestion des silos parkings et sans précisions sur les autres parkings de véhicules en surface Commerces, Services publics, Equipements sociaux.

C-8) Manque d'indication concernant les implantations économiques à venir

Zone artisanale et industrielle dans la zone Nord Ouest : quels types d'établissements envisagés ?

Evolution des entreprises déjà implantées à ce jour, quelle reconversion de Citroën Peugeot qui est sur le départ pour fin 2022?

Gare L18 et son quartier proche sont absents du dossier

C-9) Manques d'indications sur phasage et dimensionnements équipements sociaux dont cabinets médicaux

Maison de quartier, Espaces sportifs et loisirs de proximité,
Zones commerciales
Espaces équipés autour des écoles, centres médicaux,

On souhaiterait des éléments de dimensionnement ainsi que de premières évaluations tant des équipements prévus que des enveloppes financières estimées pour réaliser ces équipements.

C-10) Zones de compensation écologiques

> Les choix en proximité de zones dites de compensation sont enfin précisés dans le document 4.SITE CLASSE de mars 2022, inconnu jusqu'à la présente enquête, mais le dispositif de surveillance et des suivis ultérieur de ces zones paraît flou et sans mécanismes de suivis par les structures élues et les associations environnementales très concernées par ces aménagements. Les services de l'urbanisme de Versailles ou d'autres seront-ils impliqués ou d'autres ? ces zones ne sont pas sur Versailles et de plus bien souvent ces zones sont presque exclusivement sur des terrains privés ... !

> Phasage des implantations arborées en préalable à constructions sur la ZAC elle-même reste à organiser (aucune précision pour l'instant sur les étagements dans le temps nécessaires durant les 15 années à venir)

C-11) Silences sur la forêt domaniale gérée par l'ONF pourtant incluse dans la ZAC

Quels aménagements et protections des zones forestières dans la ZAC ? dossier quasiment vide sur ces espaces de plus de 120 hectares inclus dans la ZAC !.

Quelles positions de l'ONF gestionnaire ? On évoque des aménagements pour promenades mais sans aucun plan ni chiffrages des espaces et opérations éventuelles. Encore dans la réunion tenue le 13 octobre 2022 lors de la réunion consacrée à l'enquête publique aucune trace dans les présentations sur les dispositions d'aménagement et de protection sur les 120 hectares environs de la ZAC qui sont des forêts ONF... !

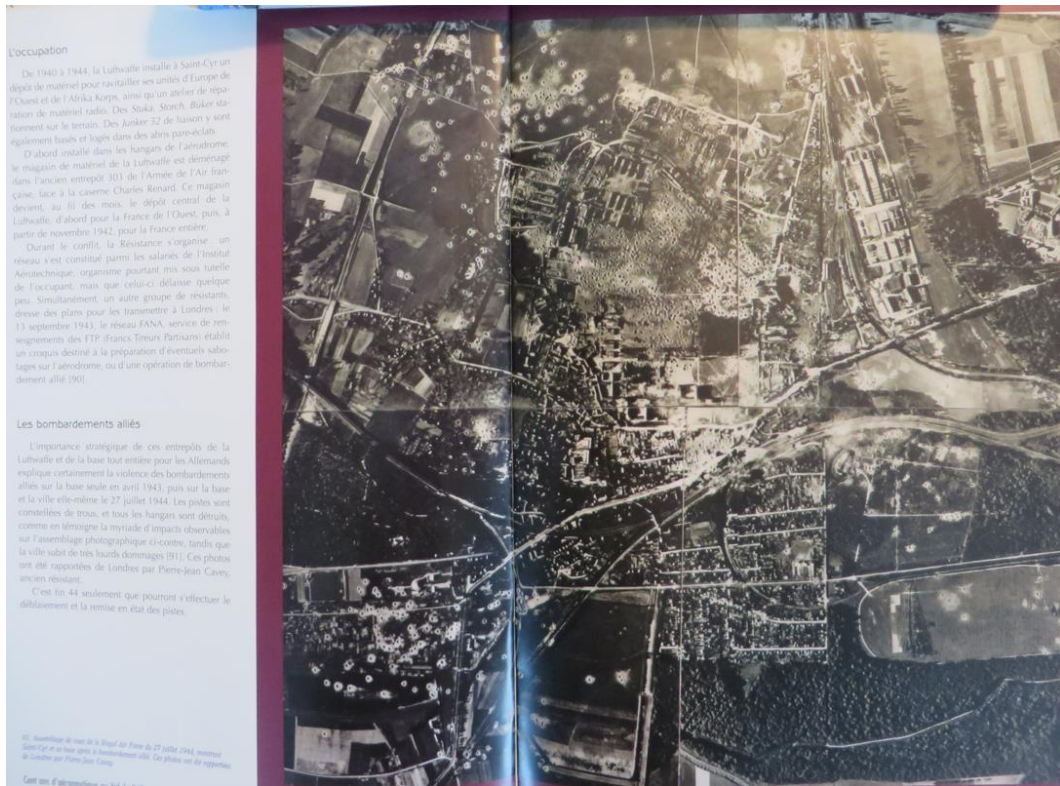
C-12) Absence dans le dossier des photos aériennes de l'année 1944

Pourtant accessibles dans des publications, ces photos donneraient des indications sur les impacts de bombardements en mai et juin 1944. Une seule photo figure dans le dossier EPAPS mais elle date de 1943 (voir la pièce 95) annexe 9 Cartographies et photographies anciennes) ... ! Les premiers bombardements (allemands) datent de juin 1940, il y en eut d'autres cette fois par les Anglais en 1944

...à joindre et à étudier pour guider les investigations.

Exemple ci-dessous du 27 juillet 1944 photo de la RAF

Sur la zone St Cyr-PION-Mortemets et Satory



Clairement des FANA impacts sur Satory. Et il y en a d'autres en 1944 également sur Versailles-ville Gare des Chantiers à documenter, il y avait eu un lourd bilan humain!

C-13) Modalités de gestion des terres excavées lors des opérations de dépollution et des chantiers L18

> Evacuation des terres polluées ? pas abordé clairement dans le dossier alors qu'il est question sur certaines zones de traiter jusqu'à six mètres en sous-sols avec retrait éventuel de boues mais où ?...

> Terres polluées tout particulièrement issues de la zone quartier Lisière Pollutions Chimique

(utilisation de décharges classées ? bio centre ???)

Absence dans le dossier d'évaluations des volumes de terres polluées et non polluées devant être déplacés et ensuite mises en état.

C-14) Manque d'étude sur les options et les plans de réalisations pour les aménagements HYDRAULYS qui vont devoir être réalisés avant constructions sur la ZAC.

La contribution SAVE n°2 du 8 juillet 2019 à l'EP de juin 2019 aborde avec précision des interrogations qui n'ont toujours pas à ce jour des réponses. Les questions ouvertes sont toujours d'actualité.

Une réunion de travail avec **HYDRAULYS tenue le 21 juin 2022** nous a conduit à faire le constat suivant :

* A ce jour la station Carre de réunion est chargée à environ 50 % de son nominal. Elle peut donc recevoir d'autres eaux usées.

* Les investigations sur la vétusté avancée des 3 canalisations qui alimentent la station en passant sous le parc du château sont toujours en cours, des zones très critiques sont identifiées. Une contrainte ABF (!) est de plus à prendre en compte.

* Les projets (études préalables et étapes de réalisation) concernant l'équipement indispensable des extensions sur Satory Ouest ne sont toujours pas finalisés.

* De même le transfert des eaux usées venant de SQY vers la station reste encore à finaliser (ce qui réduirait entre autres les risques sur le quartier Versailles Chantiers et la grosse canalisation bien connue qui traverse d'ouest en est).

* Ces travaux à venir exigent au moins 19 millions d'Euros (à actualiser probablement). Pour l'instant pas de calendrier précis de réalisation mais une contrainte : ne pas perturber les JO de 2024...!

Voilà qui invite à tenter rapidement de clarifier les étapes d'un projet qui conditionne toute extension sur Satory Ouest.

Les questions de notre constat en juillet 2019 restent encore d'actualité :

« Ce constat nous a conduit à poser les questions suivantes :

- 1) Pourquoi l'étude de faisabilité lancée en 2017 et finalisée à mi 2018 n'est pas affichée dans le dossier de la présente enquête publique alors que manifestement le projet de ZAC Ouest a une influence sur le dossier. Seule l'étude partielle de 2015 est communiquée.
- 2) Comment seront traités entre l'EPAPS aménageur de la ZAC, le syndicat HYDRAULYS, la ville de Versailles la répartition des apports de fonds en investissement sur le projet ? Et les amortissements éventuels qui vont suivre ? Avec effets éventuels sur les prix imputés aux consommateurs desservis par HYDRAULYS.
- 3) Quels sont les coûts additionnels de gestion qu'il faudra prendre en compte dans l'exploitation annuelle HYDRAULYS (et celle de la Ville de Versailles, service assainissement), une fois la réception des installations faites, coûts qui devront être supportés par tous les consommateurs dans leur facture annuelle ?
- 4) Subsidiatement, pourquoi l'étude des débits n'évoque pas Satory Est, ni les établissements militaires de Satory Ouest ?
- 5) Comment est prise en compte la sensibilité de la zone PEM Chantiers Avenue de Sceaux (et ? Av. Leclerc puis rue Orangerie) du fait de la nouvelle structuration des transports en commun avec le risque de chantiers longs perturbateurs des circulations.
- 6) Quels seront les temps nécessaires à la finalisation des plans puis à la réalisation des opérations de modernisation jusqu'à la mise en exploitation indispensable pour les premiers habitants du quartier Lisière. »

C-15) Des questions sur la densification du quartier Lisière

Depuis des années les projets EPAPS affichent l'objectif de logements pouvant être construits dans la zone Lisière, c'est la première zone disponible pour installation de 700 logements, d'une école de 8 classes, d'une salle commune et des garages. Comment ces éléments vont prendre place dans l'espace ?.

Nous disposons depuis le 28 juin 2022 d'une carte précisant l'implantation des voiries publiques et privées prévues sur la zone (document daté de juillet 2020 !) Annexe 4 dans le dossier Annexe 2 DLE.

ZAC DE SATORY OUEST

PLAN DIRECTEUR

Maîtrise d'ouvrage

EPA PARIS-SACLAY
6, boulevard Dubouff
91400 Orsay
Tél. 01 54 54 36 50

Maîtrise d'oeuvre

Architectes urbanistes
PRANLAS-DESCOURS
Architectes Urbanistes
6, rue du Parc Royal
75003 PARIS
Tél. 01 42 71 26 11

Paysagistes
Dalnoky paysagistes
Rue Houff
84 400 Castellan
Tél. 06 07 89 12 30

Ingenieur BET
Atelier LD
1 rue Georges Clémenceau
76230 Bois Guillaume
Tél. 02 35 60 58 77

Légende:

Espace public étanche

Espace privé étanche

Espace public perméable

Espace privé perméable

JUILLET 2020

Plan de découpage des espaces privés et publics

ECHELLE 1:5000

OPERATION	SECTEUR	PHASE	EMETTEUR	OBJET	TYPE DE DOCUMENT	N° DE DOCUMENT	INDICE
S-ZAC	ZAC	AVP	ATELIER LD	RSX	PL	40	B

L'extraction de la zone Lisière permet de voir sur le plan des projets différents de construction sur les divers espaces.

Comment trouver sur ce plan ? :

- *Les 700 logements envisagés
- *L'équipement scolaire pour 8 classes, avec espace pour jeux des enfants
- *Le bâtiment d'accueil pour une salle commune annoncée au départ, commerces ?
- *Les silos de garage pour les véhicules (1,3 place par logement suivant ratio annoncé soit 900 places de véhicules)



*Comment installer 700 logements dans cet espace ?

Le dessin laisse apparaître au centre 6 alignements d'immeubles mitoyens, environ 100 petites parcelles pour alignement de ? villas jointives.

Les immeubles ? combien d'étages, quelles superficies... ? pour les ? 600 autres.

Localiser les 30% de logement social (210 logements).

*Comment résoudre les garages privatifs ou simplement de livraisons à la porte ?

*Quelles règles imposées aux résidents pour garages ? Silos au nord et air libre au sud?

Places dédiées ou banalisées ? Payantes ou gratuites ?

*Ecole au centre ? avec équipements jointifs ? salle, gymnase ... commerce ?

C-16) Un flou persistant sur les accès depuis la RD91

Depuis des années dans les échanges avec l'aménageur EPAPS le sujet revient en permanence, comment la ZAC peut se désintéresser des accès nord et sud avec les territoires urbanisés en contact immédiat avec la ZAC ? .

Au nord la DRIEAT a élaboré des projets successifs pour la liaison vers Versailles mais on ne connaît toujours pas l'état précis du projet en étude finale avec bien entendu des indications sur le calendrier envisagé et les dispositions prévues pour **protéger et renforcer le mince rideau d'arbres qui devrait protéger les quartiers habités de Versailles juste mitoyens en bas du plateau** ? . Double protection nécessaire : phonique et visuelle.

Au Sud la liaison avec SQY reste encore imprécise alors que la topographie et la présence d'une zone arborée sensible rend tout aménagement complexe. Pourtant la ZAC et les développements de SQY vont induire de nouveaux besoins de circulation.

Il est anormal que l'on ne trouve pas dans les pièces du dossier présenté de premiers éléments sur les coordinations indispensables à assurer entre le développement de la ZAC et son environnement immédiat durant les 15 années de mise en place de la ZAC (Versailles, et SQY mais aussi qlq communes de VGP sont pourtant mitoyennes).

C-17) Rappel pour mémoire du flou certain sur l'accès routier à l'Ouest

On doit s'interroger sur le manque d'étude concernant les flux possibles de véhicules depuis et vers l'ouest du plateau. Le sujet paraît laissé sans réponse, l'éventuel TCSP vers la gare de St Cyr ne pouvant certainement pas répondre à tous les besoins en 2035.

C-18) Silences sur les effets induits sur les accès vers le centre de Versailles

A ce jour l'Avenue Clément Ader est en semaine utilisée la journée par des dizaines d'automobilistes pour garer leurs véhicules (plus de cent). A l'évidence ces places vont disparaître une fois les aménagements envisagés conduits à leur terme dont la piste cyclable.

Quelles estimations sont faites des reports vers le centre de Versailles déjà fortement encombré... et le parking « Cathédrale » certes encore avec disponibilités en semaine mais payant ?.

Association déclarée à la Préfecture des Yvelines, inscrite sous le n°0784004371
Association agréée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral 78-2022-02-08-00002 du 8/02/2022

C 19) Aucune mention des effets de co visibilité des constructions de la ZAC depuis la vallée de la Bièvre, à commencer depuis les étangs proches.

Il est singulier de constater qu'aucune analyse de Co visibilité depuis la vallée de la Bièvre ne soit clairement mentionnée dans les documents du dossier. Les études vers le Nord depuis Versailles points hauts mais aussi Château semblent avoir retenu l'attention mais rien ne semble avoir été étudié sur la lisière Sud du plateau vis-à-vis de la vallée de la Bièvre.

C'est pourtant un sujet important en raison de la protection nécessaire de la zone très sensible.